



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 6 MARS 2017

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé- :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2017
2. Discussion et décision sur le projet de la Commune d'acquérir une œuvre de M. J-M. Borgeaud
3. Délibération concernant l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 destiné à l'installation de trois bornes hydrantes.
4. Délibération relative à la création d'un groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge avec adoption de ses statuts et capital de dotation
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de M. Beausoleil pour des raisons de déplacement professionnel.

M. le Maire annonce également la modification de l'ordre du jour. En effet, il était prévu que M. Borgeaud vienne présenter ses œuvres en préambule de cette séance pour que le Conseil municipal puisse ensuite discuter d'une éventuelle acquisition pour la Commune. Hors, d'une part,

M. Borgeaud n'a pas récupéré auprès de la Fondation Gianadda le film qu'il voulait montrer et, d'autre part, l'Exécutif pense qu'il est préférable que tous les membres du Conseil soient présents pour prendre part au débat et à la décision. En conséquence, ce point (no 2) est annulé et sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance lorsque la totalité des Conseillers sera réunie.

1. Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Discussion et décision sur le projet de la Commune d'acquérir une œuvre de M. J-M. Borgeaud

Annulé.

3. Délibération concernant l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 destiné à l'installation de trois bornes hydrantes.

M. le Maire explique qu'annuellement le changement d'une ou deux hydrantes est inscrit au budget de fonctionnement pour l'entretien courant. Afin de profiter des fouilles effectuées actuellement par les SIG à la route de Cara et à la route des Eaux-Belles, il est opportun d'installer trois nouvelles bornes hydrantes à cet endroit.

Ce chantier n'a été annoncé qu'en fin d'année 2016 et c'est la raison pour laquelle l'achat de ces installations n'a pas pu être inscrit au budget. Il est donc nécessaire de voter l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire qui n'entamera pas la somme déjà prévue pour le remplacement de la borne située à l'Abbaye et qui fuit.

Le montant des travaux de génie civil est important car, pour sortir les hydrantes, il faut traverser la route à trois reprises. **M. Rodrigues da Guerra** précise qu'actuellement les bornes sont mises hors-sol pour faciliter leur accès en cas d'urgence, mais aussi pour leur entretien.

Après avoir répondu à toutes les interrogations, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui

- 1) D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de **34'100 F** destiné à l'installation de trois bornes hydrantes sur la route de Cara et la route des Eaux-Belles.
- 2) De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte 14-314.
- 3) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

4. Délibération relative à la création d'un groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge avec adoption de ses statuts et capital de dotation

M. le Maire souligne que le projet de délibération envoyé avec la convocation a été modifié, car, d'une part, la commune de Puplinge l'a revu avec sa commission et, d'autre part, le Service de Surveillance des Communes a aussi émis des remarques. La nouvelle mouture a été expédiée dans la journée, mais elle sera lue et expliquée avant le vote.

Le 2 mars, la commission « Feu » s'est réunie pour discuter de l'ensemble du projet et, après avoir reçu toutes les réponses voulues, elle a accepté et validé les documents présentés.

En fin de compte, il s'agit de créer un groupement intercommunal du même type que ceux constitués pour les crèches de Meinier ou Puplinge. C'est une forme qui a l'approbation des deux Exécutifs, des deux compagnies, qui a l'avantage d'être plus simple qu'une fusion et surtout qui laisse la possibilité d'accueillir éventuellement, dans le futur, une ou plusieurs autres compagnies. En effet, il est notoire que le Conseiller d'État M. P. Maudet souhaite qu'en 2030 il n'y ait plus que 14 compagnies sur tout le canton.

Le 27 février, avec les capitaines concernés, les Exécutifs de Puplinge et Presinge ont revu les statuts et les règlements en s'inspirant largement de ceux existants dans les groupements de la rive droite. De plus, il a été décidé d'intégrer directement dans la délibération le coût de l'achat d'un nouveau camion qui sera adapté aux besoins d'intervention sur le territoire des deux communes.

Ce groupement devrait être opérationnel au 1^{er} juillet 2017, ce sera le 3^{ème} en activité dans le canton. Il obtiendra un nouveau numéro d'identification et sera géré à égalité par les deux communes, qui auront des représentants dans le comité de gestion, cela quel que soit le nombre de sapeurs-pompiers provenant de Presinge ou Puplinge.

Actuellement, l'effectif de Presinge est de 10, mais une démission vient d'être réceptionnée et d'autres vont certainement suivre. Le 15 mars, le Conseil municipal de Puplinge va se prononcer sur la même délibération et ensuite, une lettre sera adressée à chaque sapeur-pompier pour l'informer de la création de ce groupement.

Les conseillers posent une série de questions, dont les réponses peuvent se résumer ainsi :

- L'état-major sera constitué de tous les gradés des deux entités, jusqu'aux départs naturels de chacun (retraites ou départs volontaires). Comme annoncé, M. Rodrigues da Guerra prendra sa retraite cet été et le groupement sera commandé par un seul capitaine.
- Lors des manifestations communales, les sapeurs assureront la sécurité dans les deux communes et l'organisation des festivités sera plutôt attribuée aux associations communales.
- Le nombre de sapeurs presingeois qui vont intégrer le groupement variant depuis l'annonce de ce changement, l'Exécutif estime que cette nouvelle unité est la meilleure option pour assurer la sécurité des habitants, ce qui est sa principale préoccupation. Il espère que des jeunes vont s'intéresser et intégrer cette nouvelle structure, mais il ne peut forcer ni les vocations, ni les actuels membres. **M. Rodrigues da Guerra** souligne qu'il y a de moins en moins de volontaires, que les jeunes ne s'engagent plus. Cependant, il est possible que de nouvelles inscriptions soient enregistrées lorsque les habitants des bâtiments du développement villageois seront installés. D'ici là, il n'y a plus assez de sapeurs à Presinge pour garantir seuls une bonne sécurité.
- Les coûts de ce groupement seront répartis selon des ratios de population et de superficie.
- L'achat du camion est prévu d'emblée, car c'est un vœu de la compagnie de Puplinge pour pouvoir déplacer rapidement plusieurs personnes sur la totalité du territoire à couvrir, mais il ne se fera qu'après avoir comparé les devis et après avoir trouvé le meilleur compromis. Son financement est couvert par la délibération par souci de transparence vis-à-vis des Conseils municipaux.
- Il n'est pas possible d'envisager une synergie avec les villes françaises voisines en matière de lutte contre les sinistres, car les législations, les fonctionnements et les cahiers des charges sont diamétralement différents.
- **M. Carrat** affirme qu'il n'y a pas vraiment d'autre alternative, car le temps presse et qu'aucune commune genevoise n'a choisi de payer une autre pour ses prestations en matière de sécurité civile. C'est une solution qui aurait le désavantage de la perte totale d'indépendance d'une commune, alors qu'avec un groupement intercommunal, la Commune a toujours son mot à dire.

- **M. Thorens** souligne qu'avec la solution proposée, le nom de Presinge est toujours présent et qu'un nouveau numéro est attribué. Il n'y aura donc aucune supériorité de l'une ou l'autre formation sur l'autre.
- Les budgets des deux prochaines années seront plus élevés qu'actuellement, car il y aura transition partielle, avec des charges de matériel et de locaux qui seront progressivement transférées ou abandonnées.

Avant de lire le projet de délibération et de le soumettre au vote, **M. le Maire** précise encore que MM. Ackermann, Bongard et Rodrigues da Guerra ne participent pas au vote, étant membres de la compagnie.

Le Conseil municipal décide par 6 oui, 1 non et 0 abstention

- 1) De créer un groupement intercommunal entre les communes Presinge et de Puplinge, sous le nom de «Groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge», ayant pour but de réaliser les tâches de prévention et de lutte contre le feu dévolues aux communes selon la loi sur l'administration des communes.
- 2) D'adopter ses statuts et son règlement, versions au 27 février 2017, tels qu'ils figurent dans les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération.
- 3) De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).
- 4) D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de **50'381.- F.**, sur la rubrique 14.352 destiné à financer le fonctionnement du groupement pendant les 6 premier mois de son activité.
- 5) De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur les rubriques déjà prévues au budget 2017 pour les frais relatifs au service du feu et par des recettes supplémentaires.
- 6) D'octroyer, au groupement intercommunal, un prêt de **113'980.- F.**, sans intérêt, remboursable en 10 ans, dès l'année 2018, correspondant à la part de Presinge, destiné à l'acquisition d'un véhicule de 1ère intervention qui s'élève au total à **300'000.- F.**
- 7) D'ouvrir, au maire, un crédit de **113'980.- F** destiné au versement de ce prêt.
- 8) De comptabiliser cette dépense au compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 9) De comptabiliser les remboursements annuels en recettes d'investissement puis de les porter en diminution de l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 10) De donner les pouvoirs nécessaires au maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
- 11) De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune Puplinge.

5. Informations de la Mairie

Droit d'opposition des Conseils municipaux

M. le Maire signale la décision prise le 22 février 2017 par l'ACG concernant la participation à hauteur de Fr. 200'000.- du FI au financement du spectacle « la Saga des Géants ». Il rappelle les conditions à réunir par les Conseils municipaux pour faire opposition à cette décision.

Développement villageois

M. le Maire revient sur le vernissage le 3 mars de l'exposition des projets d'architecture pour le développement villageois qui a attiré près de 250 personnes. Le projet lauréat qui a été dévoilé à cette occasion semble avoir été bien accueilli.

Le 16 mars, la commission du Développement villageois tiendra une séance pour continuer le processus et lancer très rapidement le PLQ, dont la procédure complète prendra 24 mois. Le bureau Baillif-Loponte continuera à nous accompagner comme professionnel et le bureau m+n et associés participera comme architectes lauréats. Des devis seront demandés, mais une certaine somme est déjà inscrite au budget pour couvrir les premiers frais. Des ateliers incluant la Commune et les habitants devront être organisés dans le cadre de l'élaboration du PLQ. Une assemblée communale est d'ores et déjà prévue le 25 avril 2017 à 20h à la salle communale pour répondre aux questions des Presingeois, où les architectes lauréats seront présents, en compagnie de M. Baillif et de Mme Mechkat.

M. le Maire annonce que pour les séances de la commission du développement villageois un procès-verbaliste professionnel a été engagé pour soulager M. Loup et pour rédiger des procès-verbaux qui devront être validés jusqu'au PLQ. Le rôle de la commission sera de définir les routes, les espaces publics, les locaux qui seront loués aux coopératives, etc. Les PV ne sont pas publics, mais le président donnera au Conseil municipal un retour des séances.

M. Mugny ajoute que des rencontres seront aussi prévues entre les membres des coopératives et les habitants.

Dépôt déchets verts

M. le Maire informe que l'accès à la benne de dépôt des déchets verts vers le cimetière a été amélioré et que plus aucun feu n'est toléré. Cet endroit est réservé uniquement aux privés, car les professionnels doivent se rendre dans les déchetteries appropriées. Il mentionne le dépôt sauvage de nombreuses palettes vers le cimetière qui a nécessité la venue expresse d'un camion pour leur enlèvement.

Chantiers de rénovation

Les travaux sur les immeubles 2-10, Cordonniers doivent commencer le 13 mars prochain et ceux de la mairie cette semaine avec le désamiantage. Les adjudications sont en cours.

6. Propositions individuelles et questions

M. Durafour rappelle la conférence qui aura lieu le jeudi 9 mars à 20h à la salle communale sur l'Abbaye de Bellerive.

M. Loup annonce que les comptes 2016 du GIPE Meinier ont été bouclés et qu'ils seront approuvés le 20 mars 2017. Le résultat est positif et Fr. 23'985.- seront rendus à Presinge. Tout fonctionne bien, mais il faut signaler la baisse du taux d'occupation par notre commune.

Pour répondre à l'interrogation de **M. le Maire**, **M. Thorens** confirme que la crèche de Puplinge fonctionne bien aussi, cependant les comptes 2016 n'ont pas encore été clôturés par la Fondation.

M. Loup souhaite savoir si le problème d'inondation des bennes enterrées du point de récupération a été résolu. **M. le Maire** répond que la société Serbeco a réalisé des travaux pour corriger le défaut et que la société Transvoirie a effectué le pompage de l'eau dont la facture de Fr. 3'500.- a été transférée par la Mairie à Serbeco. Les pluies abondantes des derniers jours vont permettre de contrôler si le problème est véritablement résolu.

M. Loup a constaté l'abattage des chênes sur la parcelle de l'Abbaye et voudrait en connaître le motif. **M. le Maire** rappelle que cette parcelle appartient à l'Etat de Genève et confirme qu'une autorisation d'abattage a été délivrée à l'automne 2016. L'Exécutif de Presinge désire obtenir des explications et a fixé un rendez-vous avec le département concerné et le Service de l'Agriculture

le 15 mars prochain. Il donnera un retour sur ce dossier à la prochaine séance du Conseil municipal.

Pour terminer, **M. Loup** souligne la mise en ligne du nouveau site de la commune et signale qu'il a relevé quelques erreurs, dont il remettra la liste au secrétariat.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire :